

# CHOOSE PARIS REGION

---

---

## APPEL A REFERENCEMENT

---

---

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES POUR FACILITER  
L'IMPLANTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PORTES PAR  
DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

**Lot 6 – Réalisation de services de communication pour les entreprises  
internationales souhaitant se développer en France**

## **Table des matières**

I/ Présentation de la procédure .....	4
A. Principes et objectifs du référencement .....	4
B. Intérêt du référencement pour les opérateurs.....	5
C. Objet du référencement.....	5
D. Prestations attendues dans le cadre du référencement.....	5
E. Modalités de la procédure .....	8
F. Exécution du référencement.....	8
G. Suivi du référencement .....	8
H. Données personnelles .....	9
II/ Mise en œuvre de la procédure.....	10
A. Dossier de candidature.....	10
B. Calendrier .....	11
C. Sélection des candidatures.....	11
Annexes .....	12

## **Par**

Choose Paris Region, Association Loi 1901

Numéro de SIRET : 802 060 814 00026

18 rue de Londres – 75009 Paris

Représentée par Alexandra DUBLANCHE, sa Présidente

Ci-après désignée « l'Agence »

## **Préambule**

Choose Paris Region est l'agence d'attractivité internationale et cinématographique de la région Île-de-France. Elle travaille en partenariat avec tous les acteurs du territoire francilien pour construire l'offre territoriale, assurer sa promotion, et offrir un service d'accompagnement sur mesure aux entreprises internationales et aux professionnels de la filière image.

Choose Paris Region (ci-après l'Agence) est un catalyseur d'affaires et d'innovation qui accompagne les entreprises internationales dans leur développement en Île-de-France. L'Agence conjugue son expertise du marché et son réseau local pour aider chaque année plus de 1200 entreprises internationales à construire des partenariats technologiques et d'affaires, à élaborer leur stratégie de croissance en Île-de-France, que ce soit pour une première implantation locale ou pour développer leur activité existante. Avec ses 90 collaborateurs en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, Choose Paris Region contribue à faire de l'Île-de-France l'une des premières régions au monde en termes d'activité économique, d'innovation et de production d'images.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence met en place une **procédure de référencement de prestataires de services** (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action. Cette procédure viendra faciliter l'implantation et le développement des projets portés par les entreprises internationales (ci-après les Entreprises) sur le territoire francilien.

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Dans le cadre de la présente procédure, Choose Paris Region entend appliquer les principes régissant les règles de la commande publique auxquelles elle est soumise :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence des procédures
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et représentants.

## I/ Présentation de la procédure

### A. Principes et objectifs du référencement

Dans le cadre de la stratégie de digitalisation de son offre de services, **l'Agence a développé un outil innovant permettant de référencer ses Prestataires directement sur une plateforme dédiée, accessible via son site internet ([www.chooseparisregion.org](http://www.chooseparisregion.org)).**

#### **Le référencement des Prestataires comporte deux étapes clefs :**

- Sélection par l'Agence des Prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité répondant aux besoins et aux enjeux particuliers des Entreprises ;
- Intégration des profils des Prestataires sélectionnés sur la plateforme (appelée étape d'on-boarding).

Seuls les Prestataires ayant été référencés pourront être mis en relation et bénéficier du service de mise en relation en ligne (<https://connect-with-selected-partners.chooseparisregion.org/>).

#### **Le référencement des Prestataires a donc pour objectif de :**

- Rendre accessible le réseau de Prestataires référencés par l'Agence auprès des Entreprises et autres parties prenantes internes (collaborateurs) et externes à l'Agence (partenaires institutionnels) ;
- Faciliter la recherche des Entreprises en proposant une recherche de Prestataires par catégories de services (création de son entité, banque, recrutement, bureaux, etc.) ;
- Encourager et faciliter la mise en relation en créant un service dédié sur la plateforme.

Les Entreprises entreront en contact avec les Prestataires référencés directement via la Plateforme mise à disposition par Choose Paris Region. En tout état de cause, les Entreprises restent seules décisionnaires du recours qu'elles décident d'avoir concernant un prestataire tiers, y compris figurant parmi ceux référencés auprès de Choose Paris Region.

La responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre l'Agence et les Entreprises.

## B. Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Une visibilité renforcée auprès des investisseurs internationaux ;
- Un renforcement de leur positionnement sur l'accompagnement de projets internationaux ;
- Un flux de nouvelles demandes de services ;
- Une visibilité et une reconnaissance auprès des partenaires institutionnels de l'Agence (Région Ile-de-France, Territoires franciliens, etc.).

## C. Objet du référencement

Ce sixième appel à référencement (lot 6) concerne le référencement de Prestataires accompagnant les entreprises internationales dans leur projet d'implantation et d'expansion en France/Ile-de-France, quelque soient leur taille ou leur secteur d'activité, sur le volet communication (externe et interne).

Afin de renforcer la visibilité, la notoriété mais aussi l'influence des marques développées par les Entreprises à la conquête de nouvelles parts de marché, les Prestataires doivent être en mesure de conseiller et d'accompagner les Entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de communication orientées vers les bonnes cibles, utilisant les bons supports et canaux, tout en prenant en compte leur stratégie globale d'entreprise.

Les Prestataires, grâce à leurs compétences interculturelles, proposeront aux Entreprises un accompagnement intégrant tout spécialement les dimensions culturelles de leur nouvel environnement (langues, etc.) et ce, afin d'installer durablement leur marque en France et plus largement en Europe si besoin.

## D. Prestations attendues dans le cadre du référencement

Les Prestataires sélectionnés par l'Agence, devront être à même de conseiller et assister les Entreprises dans leurs actions de communication, en fonction de leurs enjeux et objectifs sur le marché français.

Que ce soit pour une campagne de communication externe ou interne ou plus particulièrement dans le domaine des Affaires Publiques, les Prestataires doivent pouvoir accompagner les Entreprises dans :

- la définition et/ou l'adaptation de sa stratégie de communication, en fonction des objectifs et cibles visés,
- l'élaboration d'un plan de communication ou l'adaptation d'un plan de communication existant,
- la mise en œuvre des actions déclinées dans le plan de communication.

Afin d'être référencé, les candidats devront proposer une ou plusieurs prestations sur l'un ou l'autre des sous-lots indiqués ci-après et les faire apparaître clairement dans leur offre (cf. partie II dossier de candidature) :

**Sous-lot A** : Prestations de service en communication comprenant les Public Relations (PR), les Relations Médias, la Communication digitale et la Communication Corporate

### **1. Exemples de prestations attendues sur les Public Relations/Relations Médias**

- Elaboration d'une stratégie de communication en fonction de l'objectif de communication visé (promotion de l'offre de services, lancement de produit, ouverture d'un point de vente, participation à un salon, actualité, etc.)
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication en adéquation avec la cible visée (B2B, B2C, Corporate)
- Conception et réalisation de dossiers de presse (traditionnels et/ou interactifs)
- Réalisation et diffusion de communiqués de presse
- Création de contenus (témoignages clients, tribunes, newsletters, vidéos, infographies, etc.)
- Constitution de fichiers presse qualifiés (TV, Radio, Presse écrite, Web, Podcast, Blogs, etc.)
- Organisation d'événement avec les médias : points et ateliers presse, conférences de presse et voyages de presse
- Organisation d'autres événements, avant-premières, lancement de produits, inauguration de point de vente, etc.
- Coaching prise de parole et media training
- Réalisation des bilans de campagne

### **2. Exemples de prestations attendues en Communication digitale (social media, relations influenceurs et contenu web)**

- Audit de l'e-réputation de l'entreprise
- Définition de la stratégie de gestion de crise digitale et sa mise en œuvre
- Elaboration de stratégies d'influence et de cartographies d'influence
- Elaboration d'une stratégie social média, choix des canaux de communication (site web, blog, réseaux sociaux) et mise en œuvre
- Animation des communautés (community management, modération, etc.)
- Création et diffusion de contenus numériques
- Veille digitale

### **3. Exemples de prestations attendues en Communication Corporate**

- Audit de communication (interne et externe)
- Accompagnement de dirigeants
- Communication interne et coordination internationale
- Communication financière

**Sous-lot B** : Prestations de services en Affaires Publiques (lobbying) considérées comme une combinaison des Public Relations (PR) et des Relations Institutionnelles, qui ensemble vont permettre de mettre en place une communication d'influence auprès des acteurs médiatiques et politiques.

#### **Exemples de prestations attendues :**

- Evaluation de l'opportunité de s'adresser aux acteurs institutionnels
- Réalisation d'une cartographie des acteurs institutionnels pertinents
- Définition des messages et formats adaptés
- Elaboration de stratégies d'influence et de cartographies d'influence
- Identification des opportunités de prise de parole (veille législative, réglementaire, médiatique et politique)
- Suivi du travail parlementaire : notes de position, organisation d'auditions, suivi des débats
- Déploiement de la stratégie (rendez-vous bilatéraux et multilatéraux, création de coalitions, etc.)
- Prise de contact, organisation des rencontres et suivi des dossiers

Autant que faire se peut, les Prestataires transmettront dans le mémoire technique, les informations concernant leurs prestations de services en anglais.

Ce référencement est attribué par l'Agence, pour une durée d'un (1) an renouvelable tacitement trois (3) fois par période supplémentaire d'un an. Il sera acté par la signature d'une convention de référencement. A la fin de la quatrième année, le référencement prendra fin de plein droit sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

Si le candidat obtient un référencement, à la suite de l'examen de son dossier de candidature, il en est informé par courriel dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sélection des dossiers (article II). Il signe une convention de référencement rappelant les droits et obligations fixés à chaque partie dans ce cadre.

Si le candidat n'obtient pas le référencement sollicité, après examen, il reçoit un courriel l'en informant dans un délai de trente (30) jours environ à compter de la date de sélection des dossiers (article II).

Chaque Prestataire référencé s'engage à informer sans délai Choose Paris Region de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, critères de qualité, etc.).

#### E. Modalités de la procédure

Parmi les Prestataires ayant remis un dossier de réponse au présent appel à référencement, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des entreprises internationales.

Ce référencement est « fermé » : le nombre de Prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre est limité à 10 prestataires pour le sous-lot A et 5 prestataires pour le sous-lot B.

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par l'Agence de la mise en place de cette procédure sur le site Internet de Choose Paris Region ([chooseparisregion.org](http://chooseparisregion.org)). Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure ;
- Envoi par le candidat de son dossier de réponse complété à Choose Paris Region au plus tard le mardi 30/05/2023 – 19h (heure locale) ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par un comité de sélection mis en place par Choose Paris Region sur la base des conditions fixées dans l'article II de la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

#### F. Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 3, ceux-ci s'engagent à :

- Proposer un à deux points de contact qui seront identifiés sur la plateforme ;
- Répondre aux Entreprises Internationales dans un délai de 3 jours ouvrés maximum ;
- Être en mesure de proposer un premier appel ou un premier rendez-vous de « consultation gratuite » pour répondre aux premières interrogations des clients potentiels ;
- S'assurer que les informations sont toujours à jour sur leur profil mis en ligne.

#### G. Suivi du référencement

1. **Suivi qualité** : La procédure qualité est fixée dans l'annexe 1 et à l'article 6 de la convention de référencement. Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve.

Les Entreprises ayant recours aux services des Prestataires référencés sur la Plateforme pourraient être invitées par Choose Paris Region à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.

2. **Suivi semestriel** : Les Prestataires référencés s'engagent à renseigner tous les six (6) mois, les indicateurs de suivi relatifs aux demandes de mises en relation. Ces indicateurs seront envoyés par Choose Paris Region au début du référencement. Ils permettront d'avoir un retour sur le nombre et le statut des demandes de mises en relation qui auront été faites via la Plateforme.
3. **Perte du référencement** : Choose Paris Region se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la convention de référencement. Par ailleurs, les Prestataires pourront demander le déréférencement à tout moment par courrier envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

#### H. Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Choose Paris Region pour assurer sa mission. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Choose Paris Region est soumise. Elles sont destinées à ses services internes, ses prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Les données personnelles (les prénom et nom, le cas échéant photographie) concernant les contacts mis en place par le Prestataire apparaîtront publiquement sur la Plateforme de référencement. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant l'exercice des droits des personnes concernées sont disponibles dans la rubrique Politique de confidentialité sur le site Internet de Choose Paris Region <https://www.chooseparisregion.org/fr/politique-confidentialit%C3%A9>

## II/ Mise en œuvre de la procédure

### A. Dossier de candidature

Le dossier et ses pièces jointes seront à envoyer directement à l'adresse suivante :  
[referencement@chooseparisregion.org](mailto:referencement@chooseparisregion.org)

L'ensemble des éléments et des documents ci-dessous sont à transmettre à Choose Paris Region pour constituer le dossier de réponse à l'appel à référencement.

Le candidat précisera dans l'annexe 2 pour quels sous-lots (article I.D supra) il répond. Les candidats répondant aux 2 sous-lots pourront transmettre un dossier commun, mais devant comprendre un mémoire technique et une annexe 2 distincts pour chaque sous-lot.

Les éléments suivants sont à transmettre :

#### **1. Pour chaque sous-lot, un mémoire technique rédigé en français et/ou en anglais (plaquette de présentation, PPT, etc.) comprenant la présentation :**

- De la structure (comprenant notamment le chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, les effectifs, l'existence éventuelle de filiale ou de bureau à l'étranger, etc.) et de ses différents services ;
- De l'offre dédiée, répondant aux attentes décrites dans la procédure de référencement (article I.D) ;
- De l'interlocuteur et/ou l'équipe dédiée, identifiés pour accompagner la clientèle internationale (transmission des CV présentant la formation et l'expérience de l'équipe dédiée, d'un organigramme, etc.) ;
- De la méthodologie d'accompagnement clients : prise de contact, service clients, service multilingue proposé (à minima l'anglais), etc. ;
- L'expérience avec la clientèle internationale ;
- La politique RSE mise en place dans l'entreprise.

#### **2. Pour chaque sous-lot, l'annexe 2 – Cadre de réponse dument complétée comprenant les informations suivantes :**

- Fiche Informations administratives du candidat ;
- Choix des différentes catégories de services proposées ;
- Profil du candidat ;
- Références clients ;
- Partie « Pourquoi travailler avec nous ? » ;
- Expertises développées dans votre métier sur un secteur, une filière, un pays, une typologie d'entreprises, etc.

### 3. Documents administratifs :

- Extrait de K-Bis ;
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française de moins de 3 mois ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées en cours de validité ;
- En cas de profession réglementée, les justificatifs correspondants.

### 4. La Charte Qualité (annexe 1) dument datée et signée avec mention lu et approuvé (comprenant le nom et la fonction du signataire ainsi que cachet de l'entreprise).

**La convention (annexe 3) est transmise à titre indicatif, les termes n'en sont pas modifiables et elle n'est pas à nous renvoyer signée à ce stade de candidature.**

### B. Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Lancement de la procédure de référencement : jeudi 20/04/2023
- Date limite de réception des candidatures et des offres : mardi 30/05/2023 – 19h
- Validation du choix des prestataires : juillet 2023
- Début d'exécution du référencement : 2nd semestre 2023. Le début d'exécution du référencement sera le même pour tous les prestataires référencés pour un même lot.

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail à l'adresse : [referencement@chooseparisregion.org](mailto:referencement@chooseparisregion.org). L'objet du mail devra obligatoirement indiquer :

**LOT 6 – Candidature – le(s) sous-lot(s) concerné(s) et la raison sociale du candidat.**

Par exemple : LOT 6 – Candidature – Sous-lots A et B – Choose Paris Region.

Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable. L'heure de dépôt étant celle de la fin de téléchargement de l'intégralité des documents composant le pli, il est conseillé aux candidats d'anticiper l'envoi par mail en tenant compte de leur débit d'accès à internet et de la taille des fichiers transmis.

### C. Sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigées fournies dans le dossier de réponse et du respect des exigences requises précisées dans la présente Procédure et des critères définis ci-dessous.

Les critères de choix pour juger de la qualité des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement ;

Avant l'analyse des offres, sont éliminés les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Offre de services (40%)
- Expériences avec des clients internationaux et profils des moyens humains affectés à l'exécution des prestations (langues, expérience interculturelle, etc.) (35%)
- Méthodologie d'accompagnement des Entreprises (20%)
- Mise en œuvre d'une politique RSE au sein de l'entreprise (5%)

Afin d'être référencés, la note finale des candidats doit obligatoirement être supérieure ou égale à 60 sur 100 à l'issue de l'analyse des offres.

Choose Paris Region sélectionnera parmi les Prestataires les mieux classés suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises dans le cadre de la présente procédure de référencement, au maximum dix (10) Prestataires pour le sous-lot A et cinq (5) pour le sous-lot B.

Remarque : Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée.

Si l'Agence constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter leur dossier dans un délai approprié et identique pour tous.

Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des offres pourront être obtenus à l'adresse du contact transmise par les candidats.

Choose Paris Region se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée aux Prestataires par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent.

## Annexes

La présente procédure de référencement comporte trois (3) annexes :

- Annexe 1 : Charte qualité
- Annexe 2 : Cadre de réponse
- Annexe 3 : Projet de convention de référencement (ses clauses ne sont pas modifiables), transmis à titre indicatif et qui n'est pas à renvoyer signé à ce stade de candidature